2e Assises de
LA PROTECTION SOCIALE
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE

Organisées par

carcept prev

La réforme de la dépendance

- Revue de presse -

Liens – Sommaire

Dépendance: Montchamp pour un projet de loi avant la présidentielle ____ *3*

Bachelot: la réforme de la dépendance "n'est pas annulée" ____ *4*

Personnes âgées : la réforme de la dépendance une nouvelle fois reportée ____ *5*

La journée de solidarité respecte bien la loi ____ *6*

Remise du rapport de M. André TRILLARD, sénateur de Loire-Atlantique, sur la prévention de la dépendance des personnes âgées ____ *7*

Dépendance : Roselyne Bachelot annonce des propositions pour la rentrée ____ *8*

Dépendance : les pistes de financement ____ *10*

François Fillon exclut une hausse généralisée de la CSG pour financer la dépendance ____ *11*

Dépendance : les recommandations du Cese ____ *12*

Dépendance : les groupes de travail ont remis leur rapport ____ *14*

Dépendance : Bachelot détaille les objectifs de la réforme ____ *16*

Dépendance : 10 milliards de dépenses de plus d'ici à 2040 ____ *17*

Dépendance: Bachelot pour "un socle massif de solidarité" ____ *19*

Le financement public de la dépendance ____ *20*

Roselyne Bachelot met l'accent sur la solidarité ____ *21*

Dépendance : point d'étape sur les premiers travaux des groupes de travail ____ *23*

Deux fois plus de personnes dépendantes en 2060 ____ *25*

Dépendance: l'Élysée réfléchit à une journée de solidarité ____ *27*

Dépendance : La CNSA envisage un partenariat public-privé ____ *28*

Sondage CSA : les Français face à la dépendance des personnes âgées ____ *30*

Roselyne Bachelot ouvre le débat sur la dépendance ____ *31*

La réflexion est lancée sur la prise en charge de la dépendance ____ *33*

DÉPENDANCE: MONTCHAMP POUR UN PROJET DE LOI AVANT LA PRÉSIDENTIELLE

publié le 13/09/2011 à 18:20, mis à jour à 18:20

PARIS - La secrétaire d'Etat aux Solidarités Marie-Anne Montchamp juge nécessaire un projet de loi sur la dépendance avant la présidentielle pour lancer une réorganisation du secteur, a-t-elle expliqué mardi lors d'un entretien avec l'AFP.

Fin août, le Premier ministre François Fillon avait annoncé, en raison de la crise, le report à "début 2012" de la réforme de la dépendance, qui devait être l'un des grands chantiers du quinquennat de Nicolas Sarkozy, rendant improbable une réforme avant la présidentielle.

L'idée de Mme Montchamp serait de lancer une réorganisation du secteur, notamment en améliorant la coordination autour de la personne âgée. "Il n'y a aucune raison de renvoyer cela après l'élection présidentielle", a-t-elle estimé.

Pour la secrétaire d'Etat aux Solidarités, "le milliard d'euros (de mesures d'urgence annoncé par Roselyne Bachelot au printemps, ndlr) n'aurait pas réglé le problème", il y avait même "danger à renflouer un système qui prend l'eau".

Ces mesures auraient dû figurer dans le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2012.

Elle propose donc un "projet de loi non financier, mais structurel et technique" axé sur "la réallocation de moyens", qui seraient transférés du secteur sanitaire (hôpitaux) vers la prise en charge des personnes âgées.

"Il faut +dé-sanitariser+ le système", dit-elle, en développant par exemple "des stratégies et des structures pour sortir la personne de l'hôpital" et renforcer "des offres d'hébergement moins médicalisées".

"La solution n'est pas de couvrir le territoire d'EPHAD (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes)", résume-t-elle.

Il s'agirait aussi de renforcer la politique de prévention de la dépendance, qui doit s'inscrire "très en amont, dès le départ à la retraite", a-t-elle ajouté, déplorant que l'on sorte souvent "des écrans radars entre 65-70 ans et 85 ans".

Selon elle, 2 à 2,5 milliards d'euros sont dépensés indûment à l'hôpital pour soigner les personnes âgées, faute de prise en charge adaptée en amont, alors que ces sommes pourraient être réutilisées dans une meilleure prise en charge moins médicalisée.

La démarche de Mme Montchamp s'inscrit dans le long terme, avec en ligne de mire l'horizon 2025, date à laquelle en raison du vieillissement des générations du baby-boom, le nombre de personnes dépendantes devrait passer de 1,2 million aujourd'hui à 1,4 ou 1,55 million.

Mme Montchamp n'a pas précisé si cette refonte passerait par une réforme de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ou par son remplacement par une nouvelle institution.

Source : ***http://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/dependance-montchamp-pour-un-projet-de-loi-avant-la-presidentielle_1029804.html***

BACHELOT: LA REFORME DE LA DEPENDANCE "N'EST PAS ANNULEE"

La ministre de la Solidarité confirme, dans les colonnes de Libération le report de la réforme de la dépendance. Elle invoque la mauvaise conjoncture économique internationale.

Pas enterrée, la réforme de la dépendance est juste mise au placard. Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, se veut rassurante. "Cette réforme viendra, je le redis: elle n'est pas annulée, elle est reportée", insiste la ministre vendredi dans un entretien accordé au quotidien Libération. "La crise financière mondiale que nous rencontrons nous empêche, pour le moment, de mettre en oeuvre un financement massif pour les années à venir".

Roselyne Bachelot indique "qu'un nouveau point sera fait début 2012", mais que d'ici là, "la politique en direction des personnes âgées ne s'arrête pas. Nous restons mobilisés, l'Etat continue à agir", affirme-t-elle dans cet entretien. "Chaque année, nous créons 7500 places supplémentaires dans les maisons de retraite. Et cet effort va augmenter en 2012", promet-elle.

L'Etat avant les assureurs

Cependant, interrogée sur le besoin immédiat pour les départements d'un milliard d'euros pour la prise en charge de la dépendance, la ministre répond qu'"il faut adapter nos dispositifs" et qu'il est possible de fournir "davantage d'information" ainsi que "des structures de répit, mais aussi des structures de jour" aux familles qui les réclament.

Pourtant, les Français souhaitent que l'Etat prenne en charge de la dépendance. Dans un sondage CSA pour l'assureur AXA publié vendredi, à la question "selon vous, qui devrait assumer le coût de la prise en charge des personnes dépendantes?", 75% des sondés citent l'Etat, 50% les assureurs et 44% les personnes dépendantes elles-mêmes.

Source : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/bachelot-la-reforme-de-la-dependance-n-est-pas-annulee_1026264.html?xtor=x

PERSONNES ÂGÉES : LA RÉFORME DE LA DÉPENDANCE UNE NOUVELLE FOIS REPORTÉE

Et de quatre ! Pour la quatrième fois, le gouvernement a décidé de reporter la réforme de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Promesse de Nicolas Sarkozy en 2007, cette réforme devait être présentée en 2008, puis en 2009, en 2010 et finalement en 2011. Le président de la République avait prévu des annonces le mois prochain. Quatre priorités avaient été retenues : réduire la somme restant à la charge des classes moyennes dans les maisons de retraite, répondre aux attentes des aidants familiaux, aux difficultés rencontrées par certains départements qui financent la majorité des aides, et enfin donner un coup de pouce aux services à domicile. Au total, l'enveloppe devait être comprise entre 500 millions et 1 milliard d'euros, ce qui aurait nécessité de nouvelles recettes. L'aggravation de la crise met fin à ce projet, provisoirement seulement si l'on en croit le Premier ministre. François Fillon a annoncé hier que le gouvernement allait « continuer à travailler sur le dossier » d'ici au « début 2012 ». « Traiter ce dossier dans l'urgence ne serait pas responsable », a-t-il plaidé.

Source : http://www.lesechos.fr/journal20110825/lec1_france/0201586522832-personnes-agees-la-reforme-de-la-dependance-une-nouvelle-fois-reportee-210007.php

LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ RESPECTE BIEN LA LOI

22 juillet 2011

Des salariés contestaient le fait que les professions libérales et les retraités ne participent pas à cet effort financier en faveur des personnes âgées. Le Conseil constitutionnel les a déboutés. Le journée de solidarité nationale pour les personnes âgées et handicapées rapporte quelque deux milliards d'euros par an.

Le Conseil constitutionnel a jugé vendredi que les dispositions de la Journée de solidarité, destinée à financer la prise en charge des personnes âgées et dépendantes, respectent le principe de l'égalité devant la loi et l'impôt, ce que contestaient des salariés. Deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) avaient été soulevées pour contester les dispositions de la Journée de solidarité créée en 2004. "L'ensemble des dispositions" visées a été jugé conforme à la Constitution, a indiqué un communiqué du Conseil constitutionnel.

Les requérants, dont le syndicat des services CFDT du Maine-et-Loire, estimaient qu'en s'appliquant exclusivement aux salariés et fonctionnaires et en exonérant les professions libérales et les retraités, la Journée de solidarité "portait atteinte au principe d'égalité" devant la loi et devant les charges publiques. Selon eux, "la dimension nationale de la Journée de solidarité devait être rétablie en la faisant supporter par tous les Français et non par les seuls salariés".

Le Conseil constitutionnel a pour sa part reconnu au législateur la possibilité de "faire spécialement appel à l'effort" des salariés du privé et agents du public. Le principe d'égalité "n'interdit pas au législateur de mettre à la charge de certaines catégories de personnes des charges particulières en vue d'améliorer les conditions de vie d'autres catégories", a expliqué le Conseil constitutionnel.

Initialement, le lundi de Pentecôte était devenu un jour travaillé mais non payé, et le produit de cette journée de travail était versé à l'assurance maladie. Le dispositif a été assoupli en 2008, les entreprises étant libres de décider quel jour de l'année elles utilisent pour contribuer à cette journée, qui a rapporté 2,4 milliards d'euros en 2010.

Source : http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-journee-de-solidarite-respecte-bien-la-loi_259218.html

REMISE DU RAPPORT DE M. ANDRÉ TRILLARD, SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE, SUR LA PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Le président de la République a reçu, mercredi 13 juillet 2011 au Palais de l'Elysée, M. André TRILLARD, sénateur de Loire-Atlantique, qui lui a remis son rapport sur la prévention de la dépendance des personnes âgées.

Après avoir entendu les principaux acteurs du secteur, M. André TRILLARD a présenté 10 propositions pour améliorer tout au long de la vie la prévention de la dépendance, mesures visant notamment à changer les comportements, à améliorer le soutien aux aidants familiaux et à mieux coordonner l'ensemble des intervenants impliqués dans la politique gérontologique.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du débat national sur la dépendance, qui s'est déroulé depuis six mois et qui a été particulièrement très suivi : plus de 12 000 personnes ont assisté aux 30 colloques qui se sont tenus dans toutes les régions de métropole et d'outremer et de nombreuses contributions ont été déposées sur le site Internet www.dependance.gouv.fr, visité plus de 3000 fois par semaine.

Ces échanges complètent le travail de grande qualité des quatre groupes thématiques qui se sont réunis régulièrement au ministère des solidarités et de la cohésion sociale, entre le mois de février et de juin, et dont les rapports ont été remis le 21 juin dernier.
Le Conseil économique, social et environnemental, le Haut Conseil de la famille et le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, auxquels des rapports avaient été demandés par le Gouvernement, ont également achevé leurs travaux.

Le débat sur la dépendance a permis de confirmer la préférence des Français pour le maintien à domicile. Il a fait émerger les difficultés rencontrées par les personnes dépendantes en établissement en raison du niveau des restes à charges, les attentes des aidants familiaux, les difficultés financières de certains départements et la fragilité des services à domicile. La question du recours à l'assurance privée a également été abordée. Les débats ont enfin mis en lumière la nécessité de préparer l'avenir pour faire face au défi du vieillissement.

Au vu de l'ensemble de ces contributions issues du débat national, le président de la République et le Gouvernement annonceront les mesures retenues dès la rentrée de septembre prochain.

Source : ***http://www.elysee.fr/president/les-actualites/communiques-de-presse/2011/remise-du-rapport-de-m-andre-trillard-senateur.11731.html***

DÉPENDANCE : ROSELYNE BACHELOT ANNONCE DES PROPOSITIONS POUR LA RENTRÉE

Le gouvernement fera des propositions sur la dépendance à la rentrée. Ces annonces devraient avoir lieu en trois temps.
D'abord, des mesures destinées à simplifier les dispositifs d'information et d'orientation des familles de personnes âgées dépendantes dès la mi-septembre.
Ensuite, des orientations financières dans le cadre du Projet de loi du financement de la Sécurité sociale (Plfss).
Enfin, une loi de programmation à horizon 2025 qui pourrait donner matière à débat dans le cadre de la campagne électorale. Lors d'une d'une réunion organisée par l'Ajis (Association des journalistes de l'information sociale), Roselyne Bachelot a donné quelques pistes sur ce qui, à son sens, apparaît comme des urgences dans 4 grands domaines.

Le reste à charge des familles

Il est de 1 468 euros en moyenne. Il peut atteindre 2 500 euros en région parisienne pour les personnes très dépendantes (Gir 1, Gir 2). Ce n'est pas acceptable. Roselyne Bachelot annonce des mesures pour la rentrée. Celles-ci ne devrait pas consister à augmenter l'aide aux personnes les plus dépendantes au détriment des moins atteints : « Je crois dans les bienfaits de la prévention pour retarder la dépendance. Supprimer l'aide aux personnes les moins dépendantes serait un non-sens ».

Les services des soins à domicile

Certains sont dans des situations très difficiles. Mais Roselyne Bachelot avoue avoir du mal à obtenir des informations précises sur le secteur. Elle souhaite faire le point. Des structures devront être aidées, mais chaque subvention sera assortie d'une obligation pour les associations aidées de revoir leur gestion.

L'asphyxie des départements

Certains départements sont en très grande difficulté, asphyxiés sous l'envolée des dépenses sociales (Apa, Rsa). C'est une question qui devra être solutionnée.

Les aidants

C'est la grande priorité. Leur situation est dramatique. On estime à 30 % le nombre d'aidants qui décèdent avant la personne à charge pour cause de burn-out. La ministre de la Cohésion sociale envisage une meilleure communication sur la formation. Les budgets formation des aidants prévus dans le cadre des plans Alzheimer ne sont pas utilisés. Mais c'est surtout sur les structures de répit que la ministre veut mettre l'accent : « Les aidants ont besoin de souffler, de pouvoir partir deux ou trois jours, de placer leur proche dépendant dans des structures d'accueil de jour puis venir les rechercher le soir ».
Elle a rappelé la complexité du système français de prise en charge de la dépendance à mi-chemin entre deux modèles sociaux. D'un coté le modèle allemand, basé sur un système de cotisations prestations, à l'image de notre système de Sécurité sociale. Il est le même pour tous. A l'autre bout, le modèle suédois privilégie la proximité. Ce sont les communes qui s'occupent du dispositif au plus près des populations.
Concilier équité et proximité, c'est toute l'originalité de notre modèle à la française avec d'un coté une Caisse nationale (la Cnsa) à laquelle la ministre « prévoit un avenir magnifique », de l'autre un système très décentralisé aussi bien au niveau du versement des prestations

financières (Apa) par les départements, que des structures intervenant autour de la personne dépendante (associations, services de soins à domicile, Ehpad), même si à l'évidence sa complexité le rend peu lisible pour le grand public.
Roselyne Bachelot s'en prend particulièrement aux Clics, les centres locaux d'information et de coordination. Elle reconnaît que leur travail est formidable, mais peu visible pour les Français : « Qui a eu l'idée de baptiser ces structures d'informations dédiées aux personnes âgées sans que jamais le terme ne soit prononcé ». Elle prône un changement d'appellation pour ces centres afin que les Français les connaissent mieux et comprennent leur rôle.
Des Clics de niveau 3 (les Clics sont classés de 1 à 3... les premiers délivrant une simple information aux familles, ceux de niveau 3 coordonnant toutes les aides autour de la personne dépendante) devraient, selon elle, être installés partout.
C'est également au niveau de coordination entre structures sanitaires et médico-sociales que des efforts doivent être faits.
« C'est le rôle dévolu aux agences régionales de santé. Elles devront être orchestrées et organiser tous les intervenants (réseaux villes-hôpitaux, structures médico-sociales, Ehpad) de la prise en charge de dépendance au niveau des territoires », conclut Roselyne Bachelot.

Source : ***http://www.viva.presse.fr/Dependance-Roselyne-Bachelot_15545.html***

DÉPENDANCE : LES PISTES DE FINANCEMENT

Publié le 14/06/2011, Dernière mise à jour le 14/06/2011

Plusieurs pistes sont actuellement avancées pour financer la réforme de la dépendance. Ainsi, samedi sur Europe1, Jean-Pierre Raffarin a suggéré de créer une nouvelle journée de solidarité à l'instar de celle qu'il avait instaurée dans la foulée de la canicule de 2003. Pour l'ancien Premier ministre, rapporte La Tribune (page 4), "c'est ce qu'il y a de plus simple". De son côté, la secrétaire d'Etat aux Solidarités, Marie-Anne Montchamp, trouve cette idée "intéressante", même si elle ne garantit pas qu'elle sera mise en oeuvre.

Les Français seront prochainement fixés, signale Le Monde-économie (pages 4 et 5). Selon le calendrier de la réforme, les débats régionaux et interrégionaux, lancés le 18 avril, doivent s'achever le 20 juin. Pour sa part, l'Assemblée des départements de France (ADF) a présenté 55 propositions, le 20 mai dernier, et le Conseil économique, social et environnemental (Cese) doit rendre public demain son avis.

Pour assurer le financement de la dépendance, indique Le Figaro (page 18), le projet d'avis que va examiner le Cese retient deux pistes "plutôt délicates pour la droite à l'approche des élections de 2012". La première instaure "une taxe de 1% sur les mutations à titre gratuit (les donations et successions d'un montant inférieur au seuil déclenchant actuellement une taxation) qui pourrait rapporter 1,5 milliard par an". L'autre piste suggère un "alignement du taux de CSG des retraités sur celui des actifs, quitte à dispenser les petites pensions de ce relèvement".

D'autres pistes ont été écartées, poursuit le journal : la hausse de la cotisation d'assurance-vieillesse, les prélèvements sur les gros patrimoines, le recours sur patrimoine, la CSG progressive ou la TVA sociale ne sont plus d'actualité.

Au-delà du financement, le Cese avance quelques réflexions sociales sur le traitement même de la dépendance. Il recommande en particulier à l'Etat de consacrer "un vaste volet" de sa réforme à l'habitat. Soit en versant directement des aides aux personnes âgées pour qu'elles aménagent leur domicile en fonction de leur dépendance, soit en incitant les acteurs publics, tels que la Caisse des dépôts, à développer une offre d'hébergement.

Il faut dire qu'en matière d'accueil des personnes âgées dépendantes, le secteur public est des plus en retrait, tandis que les acteurs privés sont devenus "incontournables", observe Le Monde-économie. La baisse des subventions publiques explique en partie cette situation. Par conséquent, le secteur privé lucratif a "massivement investi dans l'ouverture d'établissements".

Source : ***http://www.mutualite.fr/L-actualite/Kiosque/Revues-de-presse/Dependance-les-pistes-de-financement***

FRANÇOIS FILLON EXCLUT UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE DE LA CSG POUR FINANCER LA DÉPENDANCE

Le premier ministre, qui participait mardi 14 juin à un débat sur la dépendance, a estimé qu'un consensus est possible sur une assurance « complémentaire et facultative ».

Alors que les décisions de l'Élysée sur la dépendance seront connues en juillet, et que les propositions des quatre groupes de travail seront remises à la ministre des solidarités, Roselyne Bachelot, le 21 juin, le premier ministre François Fillon, qui intervenait hier lors d'un débat sur la dépendance à Marseille, a voulu faire entendre sa petite musique dans la dernière grande réforme du quinquennat.

Sans surprise, il a confirmé qu'il allait falloir « conforter » le socle de solidarité entré en vigueur en 2003 avec l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et a jugé que « le dispositif actuel ne prend pas assez en compte la situation des classes moyennes ». Alors que l'aide sociale à l'hébergement prend en charge les frais de résidence des plus modestes, il s'agirait donc de diminuer pour ce public le reste à charge en établissement.

PAS D'AUGMENTATION GÉNÉRALE DE LA CSG

Pour financer ces améliorations, François Fillon, fidèle à sa réputation, a mis en garde contre toute « hausse généralisée des prélèvements obligatoires », excluant notamment « toute augmentation générale de la CSG ». Il ne s'est en revanche pas prononcé sur une hausse ciblée. L'alignement de la CSG retraités (6,6 %) sur celle des actifs (7,5 %) est préconisé par de nombreux rapports.

Les autres pistes « restent sur la table », a-t-il ajouté. Hausse des droits de succession, imposition des bonus de retraites des parents de trois enfants et plus, réduction de l'abattement fiscal des retraités, deuxième journée de solidarité, ou extension de celle-ci aux non-salariés, demeurent donc en selle. Quant au recours sur succession, Roselyne Bachelot avait affirmé à la mi-mai qu'un « consensus massif » se dégageait contre lui.

En revanche, François Fillon estime que « sur la question de l'assurance », un consensus est « possible sur le renforcement de la prévoyance », pour peu que cette assurance reste « complémentaire et facultative ». Reste à trouver « une voie de passage intelligente qui permette à chacun de se préparer au mieux au risque de dépendance ».

Source : *http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/Francois-Fillon-exclut-une-hausse-generalisee-de-la-CSG-pour-financer-la-dependance-_EP_-2011-06-14-639741/(CRX_ARTICLE_ACCESS)/ACCESS_CONTENT*

DÉPENDANCE : LES RECOMMANDATIONS DU CESE

Publié le 07/06/2011

Améliorer la prise en charge publique de la dépendance et mettre en place de nouveaux prélèvements pour la financer. Telles sont les deux principales recommandations du Conseil économique, social et environnemental (Cese) dans un projet d'avis, qui sera examiné en séance plénière les 14 et 15 juin prochain, révèlent Les Echos. De son côté, le gouvernement devrait présenter en juillet sa réforme de la prise en charge de la dépendance.

Le Cese fixe trois priorités : réduire le reste à charge des familles, mettre en place un système d'aides "plus redistributif" et "augmenter l'aide pour les personnes les plus dépendantes". Pour y parvenir, le Conseil suggère de réaménager les aides fiscales et sociales et de réformer l'APA, afin de mieux tenir compte des revenus des résidents en maison de retraite.

"Les aides fiscales bénéficient aux personnes imposables, l'aide sociale aux plus démunis et c'est pour les revenus intermédiaires, entre 1.200 et 1.800 euros par mois, que l'aide publique est la plus faible", souligne le texte. Le financement "doit continuer à reposer sur un socle essentiellement public et il revient principalement à la solidarité nationale de l'assumer", car le risque est «encouru pour chacun», précise le projet d'avis.

Le Cese exclut donc la piste du recours sur succession et celle d'une journée de solidarité supplémentaire. Il recommande au gouvernement la mise en place de deux nouvelles sources de financement : une taxe sur les successions et les donations, et l'alignement du taux de CSG réduit dont bénéficient les retraités imposables sur celui des actifs, qui générerait 1,7 milliard d'euros.

Ces deux pistes sont loin de faire l'unanimité au sein du gouvernement et de la majorité, qui craignent de contrarier les électeurs âgés.

Le Cese demande également une meilleure régulation des contrats privés d'assurance-dépendance, avec la création d'un "label public" et la mise en place d'une "aide publique à la souscription pour les revenus modestes".

Interrogé dans un reportage vidéo diffusé sur le site newsassurance.com, le directeur général de la Mutualité Française estime de son côté que le débat sur le financement de la dépendance ne doit pas occulter la question de l'offre de prise en charge. "Le vrai souci pour les personnes qui vivent la dépendance et leurs familles, c'est l'organisation," assure Jean-Martin Cohen Solal, qui rappelle que la prise en charge de certaines personnes dépendantes peut nécessiter l'intervention de trente personnes.

"Il faut donc avant tout travailler sur l'organisation, poursuit-il. En la matière, les mutuelles font déjà beaucoup, depuis le portage de repas à domicile jusqu'à la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Elles vont faire encore plus, car les Français les attendent sur ce sujet. Les mutuelles vont développer l'accompagnement de leurs adhérents dans ce domaine-là comme elles le font pour la santé.

L'offre de soins palliatifs mal répartie

"Un bilan en demi-teintes", c'est l'expression utilisée par les quotidiens Libération (page 13) et La Croix (page 10) pour qualifier le rapport remis hier à Nicolas Sarkozy par le Pr Régis Aubry, coordinateur du programme national des soins palliatifs 2008-2012.

A l'exception de Rennes, tous les CHU comptent désormais une unité de soins palliatifs (USP), précise La Croix. Mais leur répartition reste relativement inégale. Deux tiers des USP sont concentrées dans cinq régions (Paca, Rhône-Alpes, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France), qui concentrent à elles seules 71% des lits, alors qu'elles ne représentent que 48% de la population, souligne Le Monde (page 15). A l'inverse, des régions comme les Pays de la Loire, la Basse- et la Haute- Normandie, le Poitou-Charentes, la Bourgogne et le Centre "apparaissent manifestement sous-dotées". Certains départements n'ont toujours pas d'unité de soins palliatifs et certaines équipes fonctionnent en sous-effectifs, souligne Libération (page 13).

"La réduction des inégalités territoriales devra constituer une priorité du programme pour les deux ans à venir", recommande le rapport du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs. D'autre part, le nombre de "lits identifiés de soins palliatifs" (Lips), au sein des services de soins classiques, est passé de 2.000 à 4.800 en deux ans. Mais là encore, l'offre est «inégalement répartie". Parmi les défis à relever dans les années à venir, le rapport cite aussi la "diffusion de la démarche palliative" dans les établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées et handicapées et pour les soins à domicile.

Source : ***http://www.mutualite.fr/L-actualite/Kiosque/Revues-de-presse/Dependance-les-recommandations-du-Cese***

DÉPENDANCE : LES GROUPES DE TRAVAIL ONT REMIS LEUR RAPPORT

Nicolas Sarkozy doit décider en juillet des mesures qui viendront réformer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Quelles pistes pour financer la dépendance ?

Les groupes de travail ministériels qui planchent sur la question de la dépendance ont rendu leurs conclusions mardi 21 juin à la ministre des Solidarités Roselyne Bachelot. Quatre aspects ont été abordés: sociétal, démographique, médical et financier.
Celui chargé de réfléchir au problème du financement écarte le scénario prévoyant un dispositif public de Sécurité sociale et préconise à la place "une consolidation du système actuel visant à le rendre à la fois plus juste et plus efficient", selon le texte.
Parmi les pistes les plus souvent citées pour assurer le financement de ce chantier, la taxation des successions et donations rencontre l'accueil le plus favorable. L'hypothèse d'une deuxième Journée de solidarité n'est pas non plus écartée, de même qu'est évoqué un simple élargissement de l'actuelle Journée en y assujettissant les professions libérales, qui en son exemptées.

2,3 milliards par an en 2050

Alors que le Haut conseil de l'assurance maladie présente ses propositions jeudi, Nicolas Sarkozy doit décider en juillet des mesures qui viendront réformer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.
A l'heure actuelle, la prise en charge de la dépendance coûte autour de 24 milliards d'euros aux pouvoirs publics (1,22% du PIB) et 7 milliards aux familles. Roselyne Bachelot, a fait état la semaine dernière d'un besoin de quelque 2,3 milliards d'euros par an à l'horizon 2025 pour la financer.
La réforme de la dépendance, dont le chef de l'Etat entend faire une mesure phare de la fin de son quinquennat, devrait être introduite à l'automne dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2012.

Deux options écartées par Fillon

En attendant, le Premier ministre a indiqué mardi dernier que "toutes les pistes évoquées" restaient "sur la table". Il a toutefois écarté sans surprise deux options. "Je veux dire très solennellement (...) qu'une hausse généralisée des prélèvements obligatoires serait préjudiciable à notre économie et n'est pas souhaitable", a-t-il souligné. "Il faut donc exclure toute augmentation générale de la CSG parce que ce serait une solution de facilité dont les conséquences pèseraient lourdement sur l'emploi et l'activité".
Cette mise au point laisse toutefois ouverte la possibilité d'un alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs (actuellement de 6,6% et 7,5%, respectivement), comme le préconise la commission du Conseil économique, social et environnemental (Cese).
Par ailleurs, si un consensus est "possible sur le renforcement de la prévoyance", de "nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le caractère contraignant, complexe, voire injuste d'une formule d'assurance obligatoire", a relevé le Premier ministre. "Cette formule ne sera pas retenue, car c'est à partir de notre socle de solidarité que nous allons progresser. L'assurance restera donc complémentaire et facultative", a-t-il promis.

Source :
http://www.challenges.fr/actualites/politique_economique/20110620.CHA6851/dependance__les_groupes_de_travail_remettent_leur_rappo.html

DÉPENDANCE : BACHELOT DÉTAILLE LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME

La ministre de la Cohésion sociale va présenter différents scénarios pour améliorer la prise en charge à Nicolas Sarkozy, qui tranchera dans le courant du mois de juillet.

Les mesures d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes seront bientôt connues. « Je vais proposer différents scénarios au président de la République », a annoncé mardi 21 juin Roselyne Bachelot, la ministre en charge du dossier. Ensuite, l'exécutif « tranchera dans le courant du mois de juillet ». En attendant, la ministre a rappelé les « besoins urgents » auxquels la réforme devra répondre dès 2012, pour une enveloppe de l'ordre de 1 milliard d'euros -la dépense publique en faveur de la dépendance atteint déjà 24 milliards.

Cibler les bénéficiaires de l'APA

Il faudra d'abord améliorer les aides pour les personnes âgées les plus dépendantes qui sont encore à domicile. L'une des pistes, explorée par le groupe de travail de Bertrand Fragonard dans son rapport, serait de cibler les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) classés en GIR 1 et 2. Il s'agit de personnes confinées au lit ou au fauteuil, ou bien dont les fonctions mentales sont altérées, et qui nécessitent une présence continue ou une prise en charge pour la plupart des activités de leur vie courante. Cela ne serait pas forcément très onéreux. Relever de 50 % les montants maximum de l'APA pour ces personnes coûterait 170 millions. L'APA coûte aujourd'hui 5,2 milliards.

Autre urgence pour la ministre, réduire la somme qui reste à la charge des personnes âgées dans les maisons de retraite médicalisées. Celle-ci atteint en moyenne 1.400 euros par mois, un montant insupportable pour beaucoup de retraités des classes moyennes. Une solution serait d'améliorer les aides au logement. Par exemple en relevant le plafond de ressources à ne pas dépasser pour obtenir les allocations à 1.700 euros par mois (contre 1.220 euros pour l'APL et 940 pour l'ALS actuellement).

Trouver des financements nouveaux

La réforme présentée le mois prochain devra aussi apporter des réponses à trois « situations difficiles » : pour « certains départements » en difficulté financière -ce sont les conseils généraux qui financent plus de 70 % de l'APA -, « certains services d'aide à domicile » et enfin certains aidants.

Voilà donc les urgences, pour lesquelles le gouvernement devra trouver des financements nouveaux : alignement de la CSG des retraités les plus aisés sur celle des actifs, extension de la journée de solidarité aux non-salariés, taxe sur le patrimoine... Toutes ces pistes « restent ouvertes ». A plus long terme, pour financer la montée en puissance des dépenses liées au vieillissement, « on n'a pas besoin de trouver des financements dès maintenant », a estimé Roselyne Bachelot. La population dépendante n'augmentera très sensiblement qu'à partir de 2025.

Source : http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201456293018-dependance-bachelot-detaille-les-objectifs-de-la-reforme-183832.php

DÉPENDANCE : 10 MILLIARDS DE DÉPENSES DE PLUS D'ICI À 2040

18/05 | 07:00 | Etienne Lefebvre

A législation inchangée, les dépenses publiques pour la dépendance passeront de 1,22 point de PIB aujourd'hui à 1,67 en 2040, et 1,76 en cas d'indexation de l'APA sur les salaires. Soit 10 milliards de plus. Les besoins se feront surtout ressentir après 2025.

Budget, chômage : le rebond de la croissance éclaircit le paysage pour la fin de la législature
Tous ses articles La prise en charge de la dépendance va représenter un coût croissant et non négligeable pour les finances publiques, mais l'ordre de grandeur est sans commune mesure avec celui des retraites et les besoins augmenteront à partir de 2025. Telle est la principale conclusion des évaluations du groupe de travail Perspectives démographiques et financières de la dépendance, présidé par Jean-Michel Charpin, dans le cadre de la réforme gouvernementale.

La synthèse réalisée par la DREES avec le concours de l'Insee et du Trésor, examinée aujourd'hui, a été réalisée sur la base de trois scénarios démographiques - optimiste, intermédiaire, pessimiste -, présentés début avril. Ils font état d'un doublement du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2060 (+ 35 % d'ici à 2030), à 2,3 millions de bénéficiaires potentiels de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Des chiffrages plus pessimistes que les précédents parce que les statisticiens estiment, dans le scénario central, que la hausse de l'espérance de vie ne se traduira pas par une hausse équivalente de la durée de vie sans incapacité. Autres hypothèses : celles retenues pour les retraites en matière de chômage (4,5 % à partir de 2020) et de productivité du travail (+ 1,5 % par an).

Le poids des baby-boomers

Dans le scénario démographique central, et à législation inchangée, le total des dépenses publiques au titre de la prise en charge de la dépendance (assurance-maladie, APA, hébergement, etc.) atteint 1,34 point de PIB en 2025 et 1,67 point en 2040, contre 1,22 point aujourd'hui (24 milliards d'euros). Soit 0,44 point de PIB de dépenses supplémentaires, un peu moins de 10 milliards d'euros, à l'horizon 2040. Un chiffre important en valeur absolue mais qui ne représente qu'un effort de quelque 300 millions de plus par an. La pente est nettement plus forte à compter de 2025, parce que c'est à partir de cette date que les générations du baby-boom commenceront d'atteindre quatre-vingts ans. Entre 2010 et 2025, le besoin de financement supplémentaire se limiterait à 0,12 point de PIB, un peu plus de 2 milliards.

Le groupe de travail a réalisé une autre estimation des besoins, en prenant l'hypothèse d'une indexation de certaines prestations sur l'évolution des salaires et non plus des prix, en particulier les seuils de barème de l'APA et son plafond. En effet, si l'indexation sur l'inflation persistait à long terme, de nombreux bénéficiaires verraient leur plan d'aide à domicile dépasser le plafond limitatif, ce qui induirait une dépense supplémentaire très importante à leur charge (ou un renoncement à la dépense). Dans ce scénario « salaires », le besoin de financement public supplémentaire atteindrait 0,53 point de PIB à l'horizon 2040, soit un peu plus de 10 milliards d'euros. Dans ce total, les seules dépenses d'APA passeraient de 0,27 point de PIB aujour-d'hui à 0,33 point en 2040 dans le cas d'une indexation sur les prix, mais 0,46 point de PIB dans l'hypothèse « salaires ».

Le scénario démographique « optimiste » conduit, lui, à des besoins globaux supplémentaires oscillant entre 0,28 point de PIB (indexation sur les prix) et 0,36 point

(salaires). Le scénario « pessimiste » impliquerait 0,58 à 0,69 point de PIB de dépenses en plus, soit un maximum de 13 milliards.

Source : ***http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201376931515-dependance-10-milliards-de-depenses-de-plus-d-ici-a-2040-164889.php***

DÉPENDANCE: BACHELOT POUR "UN SOCLE MASSIF DE SOLIDARITÉ"

L'Expansion.com avec AFP - publié le 11/05/2011 à 12:15

La ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot, s'est prononcée mercredi pour "un socle massif de solidarité" pour financer la dépendance, précisant que la piste du recours sur succession était en train de s'éloigner. Confirmant que les décisions seraient arrêtées "courant juillet" par "arbitrage du président de la République", Roselyne Bachelot a indiqué sur RMC et BFMTV que la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale n'était "pas encore décidée". Elle a jugé "exclu de privatiser la prise en charge de la dépendance", précisant qu'une assurance dépendance obligatoire n'était "pas la voie retenue". "Nous resterons sur un socle massif de solidarité", a-t-elle ajouté.

De même, selon elle, il y a "une piste qui commence à bien s'écarter, le recours sur succession", qui consisterait à récupérer une partie des aides au décès du bénéficiaire. Elle a observé qu'il y avait "un consensus massif" sur ce point. La ministre a fait était d'un "refus total de l'endettement et de faire peser une charge supplémentaire sur le travail" et "les entreprises". Quant à une deuxième "journée de solidarité" pour contribuer au financement, cette idée "a un défaut: elle ne s'adresse qu'aux salariés et aux actifs", et "il serait tout à fait indécent que certains touchent des allocations et que, pour autant, ils n'y contribuent pas".

Dans la "palette de solutions" possibles, figurent une hausse de "0,1 point de CSG" qui rapporterait "1,3 milliard", "une taxation sur le patrimoine" ou encore un alignement de la Contribution sociale généralisée acquittée par les retraités sur celle des actifs, une idée "défendue par la CFDT", a énuméré Roselyne Bachelot. De même, la transformation des capitaux d'assurance vie en rente dépendance n'est "pas une mauvaise idée", selon elle. Pour Roselyne Bachelot, "il faut d'abord financer des choses urgentes", comme "le reste à charge qui peut être extrêmement élevé dans certaines maisons de retraite". Il faut aussi "aider les aidants", dont certains sont "totalement épuisés", notamment par la création de "structures de répit" pour "permettre aux gens de souffler", et enfin "développer des structures intermédiaires" entre le maintien à domicile et les maisons de retraite.

Source : ***http://lexpansion.lexpress.fr/economie/dependance-bachelot-pour-un-socle-massif-de-solidarite_255341.html***

LE FINANCEMENT PUBLIC DE LA DÉPENDANCE

17/04/2011 19:59

En 2010, 22,931 milliards d'euros d'argent public ont été dépensés pour la dépendance (+ 7 % depuis 2008).

La contribution de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale contribue à hauteur de 14,543 milliards d'euros, soit 60 % des dépenses publiques. L'assurance-maladie est le principal intervenant : elle prend en charge les soins de ville et hospitaliers, ainsi que les établissements d'hébergement spécifiques.

Elle assure la mise en place du plan de solidarité grand âge et du plan Alzheimer. Autres intervenants : la branche vieillesse, via un versement à la caisse de la solidarité pour l'autonomie, et la branche famille (aides au logement sur des critères sociaux). S'ajoutent à ces dispositifs des mesures d'exonérations de cotisations sociales pour l'emploi à domicile.

La contribution des départements

Les départements et les communes contribuent à hauteur de 5,03 milliards d'euros en 2010. Les départements prennent en charge : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont le montant dépend des besoins, du degré de dépendance (GIR de 1 à 4), du type de prise en charge (à domicile ou en établissement) et des revenus du bénéficiaire ; et l'aide sociale à l'hébergement (ASH), qui prend en charge, sous conditions de ressources, l'hébergement en établissement – récupérable sur succession – et l'aide à domicile. Les communes participent de leur côté à des actions locales de maintien à domicile.

La contribution de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), créée en 2004, intervient à hauteur de 2,67 milliards d'euros. Pour cela elle perçoit une fraction (0,1 %) de la CSG et perçoit la contribution solidarité autonomie (CSA), prélèvement de 0,3 % sur les entreprises et sur les revenus de l'épargne, conçu comme une contrepartie de la journée de solidarité.

La caisse reverse ces sommes aux établissements et services concernés, complète la prise en charge de l'APA et mène des actions de prévention et de recherche.

La contribution étatique

L'État finance 688 millions d'euros par le biais des exonérations fiscales spécifiques (sur l'impôt sur le revenu notamment) à la dépendance.

Source : ***http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2462922&rubId=55350***

ROSELYNE BACHELOT MET L'ACCENT SUR LA SOLIDARITÉ

4/04/2011

Lors d'un premier bilan d'étape des concertations lancées dans le cadre du débat sur la dépendance, Roselyne Bachelot et Marie-Anne Montchamp ont insisté, le 14 avril, sur l'importance du maintien de la solidarité nationale. La concertation va démarrer en régions

Le débat sur la dépendance, lancé en début d'année, laisse esquisser d'ores et déjà des enseignements sur un sujet certes "complexe", mais qui n'est pas uniquement "technique", a affirmé la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités, Marie-Anne Montchamp, le 14 avril. Elle a avoué pour sa part avoir, au fil des auditions et des travaux des groupes ad hoc, "pris du recul par rapport à la manière classique d'aborder les questions de l'accompagnement et du financement des personnes âgées". "Parler de la dépendance, c'est penser la place des personnes âgées dans notre société et notre conception même du vieillissement", a de son côté réaffirmé Roselyne Bachelot, la ministre des Solidarités.

Hormis ces considérations "sociétales", les deux membres du gouvernement ont rappelé à quel point la coordination était nécessaire dans la prise en charge de la personne âgée et combien son environnement (logement, déplacements, etc.) et la prévention étaient à améliorer, mais sans donner plus de détails. Roselyne Bachelot a néanmoins insisté sur un point qui fait désormais consensus, à savoir que les personnes âgées souhaitent rester à domicile. Ce qui implique d'une part de soutenir l'entourage accompagnant les personnes dépendantes et d'autre part de se pencher sur le secteur de l'emploi à domicile, aujourd'hui en difficulté car souffrant d'un "manque de reconnaissance" et "d'attractivité".

Les ARS impliquées

Pour les personnes qui souhaiteraient être hébergées en établissement plutôt que de rester chez elles, la ministre, sur la foi des travaux accomplis jusqu'à présent par le groupe de travail "Accompagnement des personnes âgées", a indiqué que l'offre en établissements spécialisés (EHPAD) était "satisfaisante", mais qu'il fallait remédier aux "déséquilibres territoriaux", en veillant à préserver la "proximité du service". Les agences régionales de santé (ARS) devraient ainsi être mises à contribution dans l'amélioration de l'offre sur le territoire.

Par ailleurs, mais sur un plan plus qualitatif, ainsi que l'a annoncé Évelyne Ratte, rapporteure du groupe "Accompagnement des personnes âgées", il est essentiel de "revoir l'offre", un manque de structures intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD médicalisé est en effet apparu aux membres de ce groupe de travail. Revenir à l'ancien modèle de la maison de retraite pourrait être une piste à exploiter.

Les assurances en complément

Quant aux modes de financement qui seront mis sur la table et affinés en fonction des projections et des types de prise en charge souhaités – à domicile ou en foyer –, c'est pour l'instant la grande inconnue. Journée de solidarité, assurances, obligation alimentaire ou encore recours sur succession pour les patrimoines les plus élevés ? Là encore, aucune piste de réforme n'a été dévoilée dans le détail.

Seul un fait partagé par l'ensemble des intervenants de la conférence a été maintes fois répété : la solidarité nationale, qui représente 25 milliards d'euros, sera maintenue. Ce qui ne veut

pas non plus dire que cette source sera augmentée. Quant au recours à l'assurance privée, Bertrand Fragonard, modérateur du groupe "Couverture de la dépendance", a simplement souligné que toutes les "pistes étaient sur la table" et que "les contrats d'assurance pourraient venir en complément de la solidarité, non s'y substituer". Ce point "financement", comme ceux relevant des trois thèmes des autres groupes de travail, sera discuté également en régions, lors de débats thématiques. Coup d'envoi dans le Maine-et-Loire ce 18 avril.

Source : ***http://www.acteurspublics.com/article/14-04-11/vers-le-maintien-de-la-solidarite-nationale***

DÉPENDANCE : POINT D'ÉTAPE SUR LES PREMIERS TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL

15.avril.2011

Le grand débat national sur la dépendance mobilise tous les acteurs pour relever les défis posés à la société française dans ce domaine. Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp ont fait le point sur leurs auditions et les premiers travaux des groupes de travail installés en février.

"Le vieillissement est une réalité intangible : il faut se réjouir de l'augmentation de l'espérance de vie ; il faut également être conscient de la tension qu'elle met sur nos systèmes sociaux", a souligné Marie-Anne Montchamp lors de la conférence de presse du 14 avril 2011 à Paris.

A cette occasion, Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp ont fait le point sur les nombreuses consultations qu'elles ont eues depuis février sur la prise en charge de la dépendance avec les principaux responsables politiques et syndicaux, les représentants des principales associations du secteur médico-social, les associations familiales, les associations d'usagers, les représentants des cultes, les professionnels et les experts de la question.

Il ressort de ces auditions un consensus en faveur du "maintien du principe de solidarité comme socle de la réforme", a indiqué Marie-Anne Montchamp.

Assistées par les présidents des groupes de travail sur la gestion de ce "cinquième risque", elles ont également dressé un bilan d'étape sur leurs premiers travaux.

Les groupes de travail donnent lieu à des débats très riches

Bien que les groupes de travail soient encore pour l'essentiel dans une phase d'état des lieux, il est toutefois possible de dresser les premiers constats de leurs travaux.

Le premier groupe de travail "Société et vieillissement", animé par Annick Morel, relève que le "vieillissement" est perçu de façon négative dans la société française et que les systèmes de prise en charge de la dépendance (sanitaire, médico-social, et social) sont soumis à des problèmes d'organisation et de coordination.

Le deuxième groupe de travail sur les perspectives démographiques et financières, piloté par Jean-Michel Charpin, a, quant à lui, défini des hypothèses sur le nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2060 en s'appuyant sur les dernières projections tendancielles de l'Insee et de l'Ined. "Dans le scénario central, le nombre de personnes dépendantes au sens de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) - qui s'élève à 1 150 000 en 2010 - s'établirait à 1 400 000 en 2020 et 2 300 000 en 2060", indique le dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Le troisième groupe intitulé "Accueil et accompagnement des personnes âgées", dirigé par Evelyne Ratte, a fait état, dans ses travaux, de plusieurs éléments positifs. "Le groupe a confirmé la préférence de nos concitoyens pour le maintien à domicile. En conséquence, il semblerait que le nombre actuel de places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) soit satisfaisant, sous réserve d'une meilleure répartition sur le territoire", a souligné Roselyne Bachelot-Narquin.

Enfin, le quatrième groupe sur la "Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées", présidé par Bertrand Fragonard montre que l'effort public en faveur de la dépendance est d'environ 25 milliards d'euros soit 1,4 % du PIB (0,2 point de plus que la moyenne de l'Union européenne).

"La couverture de la dépendance stricto sensu est en très grande partie assurée par des sources d'origine publique (près de 83 % du montant total) et 95 % des dépenses de soins des personnes dépendantes sont prises en charge par l'assurance maladie ou la couverture maladie universelle complémentaire", précise le dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale. En revanche, ce sont les dépenses privées qui couvrent la plus grande partie de l'hébergement (près de 70 %) des personnes âgées dépendantes. Ce reste à charge moyen s'élève à 1 500 euros par mois.

Source : ***http://www.gouvernement.fr/gouvernement/dependance-point-d-etape-sur-les-premiers-travaux-des-groupes-de-travail***

DEUX FOIS PLUS DE PERSONNES DÉPENDANTES EN 2060

04/04/2011 | Mise à jour : 21:55

L'Insee a relevé le nombre envisagé de personnes âgées ; dans un demi-siècle, la France compterait 5,4 millions de plus de 85 ans. Crédits photo : BRUNO FERRANDEZ/AFP
INFO LE FIGARO - Le groupe de travail chargé de préparer la réforme retient des hypothèses plus défavorables qu'auparavant.

Dans cinquante ans, deux fois plus de personnes âgées dépendantes. C'est la perspective que trace le groupe de travail sur les «enjeux démographiques et financiers», mis en place par Roselyne Bachelot pour préparer la réforme de la dépendance. Les projections que ce groupe, animé par Jean-Michel Charpin, étudiera mardi après-midi, retiennent en effet un «scénario intermédiaire» aboutissant à passer de 1,15 million de personnes dépendantes en 2010 à 2,3 millions en 2060 (étant considérées comme dépendantes les personnes bénéficiaires de l'allocation APA, selon les critères actuels d'attribution).

La hausse des effectifs serait de 2 % par an d'ici à 2017-2020, puis de 1,1 % par an jusque 2030 (période où les classes creuses nées dans les années 1930 arriveront à l'âge de la dépendance), puis de 2 % entre 2030 et 2045 (générations du baby-boom) et de 0,6 % par an au-delà. Ces chiffres sont supérieurs aux dernières prévisions officielles, élaborées en 2005 par le Centre d'analyse stratégique. «Trois facteurs expliquent l'écart, détaille Roselyne Bachelot. D'abord, le démarrage de l'APA plus rapide que prévu. Ensuite, les dernières prévisions de l'Insee, qui a relevé le nombre envisagé de personnes âgées.» Dans un demi-siècle, la France compterait 5,4 millions de plus de 85 ans. «Enfin, on pariait jusqu'ici que chaque année d'espérance de vie gagnée serait une année en bonne santé, poursuit la ministre des Solidarités. Il semble que cette vision classique tient plutôt du lieu commun et ne se vérifie pas au cours des dernières années.»

Ce scénario, jusqu'ici «prédominant», est donc désormais considéré comme «optimiste». Pour autant, l'idée inverse (les gains d'espérance de vie se traduiraient intégralement par un allongement de la durée de la dépendance) n'est pas non plus au cœur des simulations du groupe de travail, même si elle est évoquée dans un «scénario pessimiste». Le scénario principal est fondé sur l'hypothèse que la part de l'espérance de vie sans dépendance à 65 ans, dans l'espérance de vie totale à 65 ans, restera stable. Actuellement, l'espérance de vie à 65 ans est de 22,5 ans pour les femmes, dont 19,1 ans sans dépendance (85 %). Elle passerait à 27,6 ans en 2060, dont 23,4 ans sans dépendance, soit 4,9 ans gagnés en bonne santé (85 %). Et, donc, 0,8 an de plus en état de dépendance. Pour les hommes, l'espérance de vie à 65 ans passerait de 18,1 ans actuellement, dont 16,7 ans sans dépendance (92 %), à 23,6 ans dont 21,7 ans sans dépendance.

Évaluer les probabilités

«Alors que certains doutaient de l'utilité de nouvelles projections ou accusaient le président de la République de catastrophisme, plus personne ne peut dire "tout va très bien, Madame la Marquise", commente Roselyne Bachelot. Nous disposons d'un scénario auquel la décision politique devra répondre.» La ministre admet néanmoins : «Personne ne peut certifier que ces hypothèses à cinquante ans se réaliseront. Peut-être aurons-nous un vaccin contre la maladie d'Alzheimer ! Mais l'horizon de la décision politique, c'est une dizaine d'années et, malheureusement, nous sommes quasi certains qu'il n'y aura pas de vaccin d'ici là.»

Les travaux vont se poursuivre au cours des prochaines semaines, notamment pour mieux évaluer les probabilités et les conséquences des scénarios extrêmes, qui aboutissent à ce stade à une fourchette très large, de 1,85 à 3,15 millions de personnes dépendantes en 2060.

Source : ***http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/04/04/04016-20110404ARTFIG00662-deux-fois-plus-de-personnes-dependantes-en-2060.php***

DÉPENDANCE: L'ÉLYSÉE RÉFLÉCHIT À UNE JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

03/04/2011 |

Déjà évoquée par deux anciens ministres, l'idée de créer une nouvelle journée de travail dont les recettes serviraient à financer la dépendance serait étudiée par le gouvernement selon le Journal du dimanche.

En fin d'année dernière un sondage Ipsos révélait que plus de la moitié (56%) des Français étaient inquiets pour leur dépendance... Seront-ils prêts pour autant à perdre un nouveau jour de congés ? Face au vieillissement de la population et au besoin de financement - plus de 20 milliards d'euros par an soit 1% du PIB - l'Etat recherche de nouvelles sources de recettes, et selon leJournal du dimanche, la création d'une nouvelle journée de solidarité serait à l'étude. Une mesure qui a le mérite pour la majorité d'augmenter les revenus de l'Etat sans augmenter les impôts.

2,2 milliards d'euros par an

L'idée n'est pas nouvelle. Depuis 2004, après le drame de la canicule en 2003, les Français travaillent chaque année un jour supplémentaire, en principe sans rémunération, et les employeurs versent une contribution - la contribution solidarité autonomie (CSA) - en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Initialement instaurée le lundi de Pentecôte, la loi a ensuite été assouplie pour permettre aux salariés de choisir une autre date, voire de fractionner cette journée de solidarité. Celle-ci rapporte chaque année 2,2 milliards d'euros. Une deuxième journée permettrait donc au gouvernement de financer en partie les besoins supplémentaires estimés à 10 milliards par le premier ministre François Fillon. Philippe Bas, ancien ministre de la Santé et des Solidarités, puis Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes dans le gouvernement Raffarin, se sont déjà prononcés pour la création d'un nouveau jour de solidarité. Pour l'instant les modalités de cette nouvelle journée ne sont pas arrêtées. Il est probable que la date restera libre, afin d'éviter les débats qui avaient suivi la suppression du lundi de Pentecôte.

Elargir la CSA

La majorité étudie par ailleurs une autre piste pour faire entrer de nouvelles recettes : celle de l'élargissement de l'assiette de la CSA. Cette idée est défendue par la députée (UMP) Valérie Rosso-Debord qui souligne que la journée de solidarité ne repose que sur les salariés. Les professions libérales, artisans , commerçants et retraités en sont dispensés. Une particularité qui pourrait d'ailleurs prochainement conduire à la remise en cause de cette journée. Le conseil des prud'hommes d'Angers a annoncé début mars qu'il avait saisi la Cour de Cassation pour qu'elle se prononce sur ce qui pourrait être considéré comme une rupture d'égalité devant l'impôt. Les magistrats devraient rendre leur avis sur cette question de constitutionnalité à la fin du mois de mai, ce qui pourrait conduire à la saisine du Conseil constitutionnel.

Selon la députée, choisir d'élargir la CSA à l'ensemble des non-salariés, permettrait à l'Etat d'engranger 2 milliards d'euros, soit une somme proche de celle espérée avec la création d'une nouvelle journée de solidarité.

Source : ***http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/04/03/04016-20110403ARTFIG00102-dependance-l-elysee-reflechit-a-une-journee-de-solidarite.php***

DÉPENDANCE : LA CNSA ENVISAGE UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Crée le 24/02/2011

La CNSA veut privilégier un partenariat entre services médicaux-sociaux et compagnies d'assurance pour améliorer l'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées. Pour ce faire, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie vient de soumettre douze propositions concrètes**.** Afin d'améliorer l'évaluation de la perte d'autonomie chez les personnes âgées et l'accès de ces dernières aux prestations correspondantes (APA et rente assurantielle), la CNSA souhaite encourager un partenariat public-privé. Un groupe de travail de l'organisme vient donc de faire douze propositions pour favoriser des interventions partagées entre secteur public et assurantiel. Ces douze recommandations font également parti d'un rapport remis en début de mois à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. Ce rapport viendra compléter les travaux en cours sur la dépendance.

Les propositions :

1. Utiliser un glossaire commun pour décrire les situations de perte d'autonomie. Il lèvera toute ambigüité sur les termes employés et ce qu'ils recouvrent, aussi bien pour les professionnels que par souci de compréhension pour les personnes elles-mêmes. Cet outil ne pourra cependant être utilisé que pour les contrats souscrits postérieurement.

2. Retenir le principe d'un recueil d'informations, commun aux partenaires, nécessaires à l'évaluation et à l'éligibilité aux prestations. Ce recueil d'information portera au moins sur les cinq activités de la vie quotidienne (l'habillage, la toilette, les transferts, l'alimentation, les déplacements à l'intérieur du lieu de vie).

3. Décrire et qualifier les capacités ou aptitudes de la personne, les besoins de surveillance et de stimulation, la réalisation effective et l'environnement pour chaque activité de la vie quotidienne.

4. Compléter le dossier d'évaluation par un certificat médical détaillé.

5. Apprécier les capacités cognitives de la personne (cohérence de la communication et du comportement, besoins de surveillance, réalisation des quatre activités instrumentales de la vie quotidienne…) grâce au recueil d'informations.

6. Recueillir des informations complémentaires au-delà du recueil commun d'informations unifiées (hygiène de l'élimination urinaire et fécale, déplacements à l'extérieur, utilisation des moyens de communication pour alerter, ménage, achats, cuisine, activités de temps libre). Les informations recueillies grâce aux préconisations 5 et 6 permettront de prendre des décisions d'éligibilité éclairées.

7. Après accord de la personne, faire connaître à l'autre partenaire les critères et décisions d'éligibilité selon les modalités définies par la commission nationale.

8. S'engager dans une démarche de qualité. Cette démarche reposerait sur un guide de bonnes pratiques, des formations, des contrôles de fiabilité, un agrément des personnes habilitées à recueillir les informations.

9. Reconnaître mutuellement la validité des informations recueillies, gage de qualité pour les usagers.

10. Créer une commission nationale du partenariat public-privé qui serait consultée sur toutes les questions communes (adéquation des procédures et des outils, suivi de l'évolution du risque, projets de textes réglementaires…). Les représentants des organismes d'assurance et les institutions publiques y siègeraient à part égale.

11. et 12. Observer l'évolution du risque de perte d'autonomie sur un territoire et partager les données pour comprendre les décisions d'attribution.

Source : http://pro.news-assurances.com/blog/dependance-la-cnsa-envisage-un-partenariat-public-prive/0169178856

SONDAGE CSA : LES FRANÇAIS FACE À LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Article publié le 17/02/2011 à 10:30

Le vieillissement de la population devrait porter dès 2015 à 2 millions le nombre de français de plus de 85 ans, ce qui pose clairement la question de la prise en charge de la dépendance. Un récent sondage du CSA montre que 71% des français interrogés ne souhaitent pas endosser le rôle d'aidant pour l'un de leur proche en perte d'autonomie.

La dépendance est le vaste sujet auquel le gouvernement tente de s'atteler afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante. Le CSA propose les résultats d'un sondage mené auprès des français qui révèle que 4 français sur 10 ont déjà été confrontés à une situation de dépendance de l'un de leurs proches.

Une prise en charge anxiogène

Le sondage du CSA en collaboration avec Vitalliance (service professionnel d'aide à domicile), a été effectué en novembre 2010 sur un échantillon national représentatif de 1006 personnes.

A l'heure où la population française continue à vieillir de plus en plus tard et face à une dépendance de plus en plus forte il est important de savoir comment l'opinion française se comporte afin d'anticiper une demande exponentielle. Par exemple on estime que d'ici 2020, la maladie d'Alzheimer, qui demande une prise en charge accrue, touchera 1,3 million de personnes.

On s'aperçoit que 39% des français on déjà été confrontés à la dépendance chez un proche et que 97% pense que c'est un sacrifice que de s'en s'occuper. Sacrifices dans la vie familiale (39%), dans la vie de couple (28%), sur le temps libre (36%). Ce sont les femmes qui s'impliquent le plus dans la prise en charge de la dépendance et il n'est pas rare qu'elles stoppent leur activité professionnelle pour devenir aidant familial.

Une grande majorité reste réticente au placement en institut spécialisé et pour 87% des Français, il semble nécessaire que la personne âgée continue à vivre chez elle en recevant l'aide d'une personne à domicile pour les tâches quotidiennes.

Cependant 71% restent contre l'idée de prendre un proche en état de dépendance à son propre domicile.

Enfin, face à la gestion du quotidien en cas de perte d'autonomie chez une personne proche, 47% des français déclarent être angoissés à cette idée. C'est donc un signe qu'ils ne se sentent pas assez armés pour faire face à ce phénomène qui va amplifier avec les années.

Source : http://www.aladom.fr/secteur-service/sondage-csa-les-francais-face-la-dependance-des-personnes-agees-494.html

ROSELYNE BACHELOT OUVRE LE DÉBAT SUR LA DÉPENDANCE

mardi 15 février 2011

La ministre à l'écoute

Un grand débat national sur la dépendance s'engage. Des mesures législatives devront être votées à l'automne 2011 dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012. Mais avant de décider de quoi que ce soit, le gouvernement a souhaité organiser une vaste consultation à travers tout le pays.

Hier, au centre culturel, 300 personnes environ (professionnels du secteur social et médico-social et élus) étaient rassemblées autour de Roselyne Bachelot venue entendre leurs doléances, inquiétudes ou suggestions. La ministre des solidarités et de la cohésion sociale a été accueillie par Pierre Méhaignerie.

François André, vice président du conseil général en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, Pierre Després (président de la communauté de communes du pays guerchais) et Michelle Clouet (présidente de la communauté de communes de la Roche-aux-Fées) ont également participé au débat qui s'est déroulé en présence du préfet Michel Cadot.

L'avis des personnes âgées

Beaucoup de chiffres ont été lancés à la volée, hier au cours du débat. Au plan local, rappelons simplement que le pays de Vitré-Porte de Bretagne (7 cantons, 63 communes) compte un peu plus de 101 000 habitants (population légale 2008). Les plus de 60 ans représentent 19,4 % de cette population, les plus de 80 ans 5,1 %.
Pierre Després ayant décrit les outils existants à l'échelle du pays de Vitré et les actions engagées, Marie-Jo Halet, présidente du Codem du Nord du pays de Vitré (Comité d'observation de la dépendance et de la médiation des personnes âgées), a présenté les résultats d'une enquête menée auprès de 156 personnes âgées du secteur.

Cette dernière fait apparaître que 93 % de ceux-ci souhaiteraient rester à leur domicile, 67 % cherchant aussi une solution intermédiaire entre le domicile et l'établissement comme l'habitat adapté et regroupé. **« 91 % des enquêtés craignent aussi un manque d'argent pour faire face au coût des établissements »,** a indiqué Marie-Jo Halet.

Les moyens à privilégier pour financer la perte d'autonomie pour les personnes interrogées : la solidarité nationale pour les deux-tiers ; l'effort personnel pour un tiers. La solidarité familiale n'est évoquée que par 1/6e des sondés. Recours au patrimoine pour l'APA : 44 % d'avis positifs ; 56 % négatifs.

La réflexion s'engage

Faisant la synthèse des débats - et répondant aux inquiétudes de la présidente de la fédération des ADMR 35 suite au rapport Rosso-Debord qui préconise notamment d'exclure du dispositif de l'APA les personnes dépendantes classées en Gir 4 - Roselyne Bachelot a voulu rassurer l'auditoire : aucune piste n'est arrêtée à ce jour.

« Le président de la République, s'exprimant il y a quelques jours devant le Conseil économique, social et environnemental, l'a résumé en quelques mots : la réflexion doit être collective et la réponse aussi. » Insistant sur la nécessité de maintenir **« le libre choix »** et la **« qualité des prises en charge »**, la ministre a voulu rendre hommage aussi aux **« quatre**

millions d'aidants qui s'occupent de leur proche dépendant », lesquels doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences de professionnels **« dans une logique de complémentarité ».**
« Proximité, équité des traitements sur tout le territoire », sont d'autres exigences soulignées par Roselyne Bachelot qui a rappelé que, cette année, **« 25 milliards d'euros seront consacrés à la dépendance. »** Mais tout cela, bien sûr, dans le cadre strict de la responsabilité financière, la voie de déficit et de l'endettement étant prohibée par le gouvernement.

Source : http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Roselyne-Bachelot-ouvre-le-debat-sur-la-dependance-_-1693849------35360-aud_actu.Htm

LA RÉFLEXION EST LANCÉE SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

*04.*février.2011

Le grand débat national sur la dépendance voulu par le président de la République se met en place. Roselyne Bachelot-Narquin, Philippe Richert et Marie-Anne Montchamp ont lancé, mercredi 2 février, le début des travaux des groupes de travail sur la prise en charge de la dépendance.

Afin de réfléchir collectivement à l'avenir de la prise en charge de la dépendance, Roselyne Bachelot- Narquin, Philippe Richert et Marie-Anne Montchamp ont ouvert, mercredi 2 février, le début des travaux des quatre groupes de travail constitués à cet effet.

Les ministres ont installé à cette occasion un premier groupe de travail "Société et vieillissement", animé par Annick Morel, inspectrice de l'Igas. Les trois autres groupes de travail ont été installés les jours suivants : les groupes "Accueil et accompagnement des personnes âgées" et "Enjeux démographiques et financiers de la dépendance" le 3 février ; le groupe "Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées" le 4 février.

Etat des lieux des offres de services proposées aux personnes âgées

Deux groupes de travail vont se préoccuper de l'état de la dépendance en France, se pencher sur ses points forts et sur ses points faibles. Mais aussi sur la perception qu'ont les Français des personnes âgées.
Ainsi, l'objectif du groupe "Société et vieillissement" est-il "d'analyser la perception par la société de la dépendance et des modes de prise en charge actuels, mais aussi de façon plus large, le regard porté sur le vieillissement", précise Roselyne Bachelot-Narquin dans sa lettre de mission adressée à Annick Morel.
Respecter la dignité des personnes âgées, soutenir les solidarités familiales, songer à une politique de prévention de la dépendance font également partie des pistes de réflexion de ce groupe de travail.
Le deuxième groupe de travail "Accueil et accompagnement des personnes âgées" devra "évaluer dans quelle mesure l'offre de services actuelle, aussi bien à domicile qu'en établissement, répond aux besoins des personnes âgées dépendantes et de leurs familles. Il proposera également des mesures pour résoudre les difficultés éventuellement identifiées", souligne Roselyne Bachelot-Narquin dans la lettre de mission adressée à Evelyne Ratte, animatrice du groupe et conseillère-maître à la Cour des Comptes.

Enjeux et couverture financière de la dépendance

Enfin, les travaux des deux derniers groupes porteront plus sur les aspects financiers et démographiques de la dépendance. Le groupe "Enjeux démographiques et financiers de la dépendance" (qui sera animé par Jean-Michel Charpin, inspecteur général des Finances) évaluera la réalité et l'ampleur du phénomène de la dépendance en France en termes de coût global. Il sera chargé d'élaborer les différents scénarios du mode de prise en charge et du financement de la dépendance.

Le dernier groupe de travail "Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées" (animé par Bertrand Fragonard, conseiller maître à la Cour des comptes) devra, quant

à lui, réfléchir plus particulièrement à la répartition du financement de la perte d'autonomie entre plusieurs acteurs, principalement l'Etat et la Sécurité sociale, mais aussi les conseils généraux, les assurances privées et les familles.

Un site internet dédié sera prochainement mis en ligne afin de recueillir les contributions des citoyens.

Le calendrier du débat national sur la dépendance

• **Février 2011** : Lancement des quatre groupes de travail sur la prise en charge de la dépendance.

• **A partir d'avril 2011** : organisation de débats interdépartementaux dans chaque région, organisation de quatre forums interrégionaux précédés de la mise en place de "groupes de parole" de citoyens.

• **Juin 2011 :** remise des conclusions des travaux des quatre groupes de travail à Roselyne Bachelot-Narquin.

• **Eté 2011** : restitution finale de l'ensemble des travaux au président de la République.